



## **Eurofins finalise avec succès son émission d'OBSAAR**

**25 juin 2010**

Eurofins annonce avoir réalisé avec succès l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les "**OBSAAR 2010**") pour un montant d'environ 176 M€ destinée en priorité à refinancer les Obligations émises le 14 mars 2006 (les "**Obligations 2006**") et permettant d'allonger la maturité moyenne de sa dette. Eurofins pourrait être amené à racheter par anticipation une partie des Obligations 2006 pour un montant nominal maximal de 71,2 M€. Le solde des Obligations 2006, soit un minimum de 47,5 M€, sera remboursé en trois tranches égales en 2011, 2012 et 2013.

Eurofins a annoncé cette opération le 31 mai 2010\*, saisissant l'opportunité de conditions favorables sur un marché du crédit stabilisé pour se refinancer avec un taux d'intérêt égal à Euribor 3 mois plus 1,75% l'an. Ainsi, le Groupe pourvoit à ses besoins de financement à moyen terme dans une période où il n'est soumis à aucune urgence en termes d'échéances de remboursement de sa dette. Cette opération de refinancement de ses Obligations 2006 n'entraîne aucune augmentation de la dette nette ni de modification des covenants (niveaux maximum de dette nette inchangés à 1,5 fois les fonds propres et 3,5 fois l'EBITDA), avec en outre une très faible dilution potentielle pour les actionnaires limitée au maximum à 1,04% du capital actuel. Le solde du produit de l'émission après le rachat des Obligations 2006 servira à financer les investissements opérationnels du Groupe qui poursuit une stratégie de développement dans les pays en forte croissance et une politique d'acquisitions prudente en sélectionnant exclusivement les cibles offrant des conditions favorables.

Selon les termes de l'émission d'OBSAAR 2010, un consortium bancaire a garanti la souscription du montant total de l'émission, soit environ 176 M€. Comme indiqué lors de l'annonce de l'opération, certaines banques du consortium détenaient des Obligations 2006 pour une valeur nominale de 70,2 M€ et ont proposé de souscrire à la nouvelle émission en remplacement. Tous les porteurs d'Obligations 2006 ont la possibilité de se faire racheter leurs titres du 29 juin 2010 au 5 juillet 2010 (inclus) dans les mêmes conditions que celles offertes au consortium, à hauteur de leur souscription effective à l'émission d'OBSAAR 2010. La demande de rachat devra être reçue par CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 9) au plus tard le 2 juillet 2010.

Cette émission a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants.

Cette opération a été dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking en tant Chefs de file et Teneurs de Livre et BNP Paribas et Banque Palatine en tant que Co-Chefs de file et a été conseillée par Europe Offering.

Les principales caractéristiques des OBSAAR 2010 qui seront émises sont les suivantes :

- 295.990 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 594,60 € ;
- Intérêts : Euribor 3 mois + 1,75% l'an payables trimestriellement à terme échu ;
- Amortissement : en trois tranches égales les 29 juin 2015, 29 juin 2016 et 29 juin 2017 ;
- Le produit net de l'émission 2010 est estimé à 174 M€ et les coûts associés à l'opération seront amortis sur la durée des obligations ;

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie**

- A chaque Obligation est attaché 1 BSAAR, soit un total de 295.990 BSAAR et 2 BSAAR donnent le droit de souscrire ou acheter une action Eurofins à un prix d'exercice de 40 € ; ceci correspond à l'émission maximale potentielle de 147.995 actions, soit une dilution maximale de 1,04% du capital actuel ;
- Le règlement-livraison des obligations et des BSAAR interviendra le 29 juin prochain. Les Obligations seront cotées sur Euronext Paris à compter de cette date sous le code ISIN FR0010891770 ;
- Les 295 990 BSAAR seront cotés sur Euronext Paris le 30 juin 2012 sous le code ISIN FR0010891796 (impliquant une période de suspension des droits d'exercice de deux ans), et pourront être vendus ou exercés entre le 30 juin 2012 et le 29 juin 2017.

\* Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter au communiqué de presse d'Eurofins du 31 mai 2010, disponible sur le site internet [www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)

Le descriptif détaillé des conditions de cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 28 mai 2010 sous le n°10-155. Ce prospectus inclut :

- le document de référence d'Eurofins Scientific déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2010 sous le numéro D. 10-0138 ;
- l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 28 mai 2010 sous le numéro D. 10-0138-A01 ;
- la note d'opération incluant le résumé du prospectus et le rapport de l'expert indépendant sur l'évaluation des BSAAR.

Ces documents incluent une information portant sur les facteurs de risque liés à la société, qui méritent une attention particulière. Ils peuvent également être consultés sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société ([www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (9 Quai du président Paul Doumer, 92920 Paris la Défense Cedex) Natixis (30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris) et de Société Générale Corporate & Investment Banking, GLFI/GCM/SEG, 75886 Paris cedex 18.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [www.eurofins.com](http://www.eurofins.com) ou contacter :**

Relations investisseurs  
Tél.: +32-2-769 7383  
E-mail: [ir@eurofins.com](mailto:ir@eurofins.com)

**A propos d'Eurofins :**

**Eurofins Scientific – un leader global de la bio-analyse**

Eurofins Scientific est une société franco-allemande du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Avec un effectif d'environ 8 000 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 30 pays et un portefeuille riche de plus de 40 000 méthodes analytiques permettant de valider la traçabilité, l'authenticité, l'origine, la sécurité, l'identité et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe investit afin d'offrir à ses clients des services analytiques de grande qualité, avec des résultats fiables et rapides ainsi que des prestations de conseil par des experts hautement qualifiés.

Le Groupe Eurofins est le leader mondial sur le marché de l'analyse agro-alimentaire et figure parmi les premiers prestataires globaux sur les marchés de l'analyse des produits pharmaceutiques et de l'environnement. Le Groupe a l'intention de poursuivre une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement de ses technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D et par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché, ainsi que la gamme la plus complète de méthodes d'analyse.

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie***

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins est idéalement positionné pour satisfaire les exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Les actions d'Eurofins Scientific sont cotées sur les bourses de Paris (ISIN FR0000038259) et de Francfort (WKN 910 251). Elles sont accessibles également à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne via NYSE Euronext (Reuters EUFI.LN, Bloomberg ERF : FP, ESF, EUFI.PA).

**Avertissement important :**

Ce communiqué contient des informations à caractère prévisionnel et des estimations qui comportent des facteurs de risque et d'incertitude. Ces données prévisionnelles et ces estimations représentent l'opinion d'Eurofins Scientific à la date de ce communiqué. Elles ne représentent pas une garantie de performances futures et les éléments prévisionnels qui sont décrits peuvent ne pas se produire. Eurofins Scientific décline toute intention ou obligation d'actualiser l'une quelconque de ces informations prévisionnelles et de ces estimations. Toutes les déclarations et estimations sont établies sur la base des données qui sont à la disposition de la Société à la date de cette publication, mais leur validité ne peut être garantie.

**AVERTISSEMENT**

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Eurofins Scientific SE des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les "OBSAAR") ne peut être diffusée dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise ou dans lequel une telle diffusion constituerait une violation de dispositions légales ou réglementaires.

Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des OBSAAR peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Eurofins Scientific SE n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la ("Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays où une telle offre ou invitation constituerait une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les "États membres") ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des OBSAAR rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les OBSAAR peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ; ou
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Eurofins Scientific SE d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'OBSAAR » dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les OBSAAR objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces OBSAAR, telle que cette notion a été,

***Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement hors de France et en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie***

le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les "Personnes Habilitées"). Les OBSAAR sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des OBSAAR ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre, ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les OBSAAR, Obligations, les BSAAR et les actions sous-jacentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 (le « Securities Act »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique et ne pourront être offertes ou vendues ni aux Etats-Unis d'Amérique ni à ou pour le compte ou le bénéfice des U.S. persons (tel que défini par la Regulation S du Securities Act) qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au Securities Act et de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique qui serait applicable. Eurofins Scientific SE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.